Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Diane L.Beaulieu, Melissa Beaulieu, Cindy Beaulieu, Marc Beaulieu	2015423	Le 02 novembre 2021
Nom de l'établissement		Numéro de téléphone
Garderie centre éducatif les petits pas		(506) 235-2942
Adresse		
9 rue Violette Saint-Quentin NB E8A 2B7		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste
Mona Martin		Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
- Viste effectuée à l'établissement en avant-midi pour une inspection de surveillance. - Le ratio est conforme pendant la visite. - À mon arrivée, les enfants s'amusent à l'extérieur. Autres activités observées pendant la visite: lavage des mains, jeux libres, changement de la couche et le dîner. - La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction de l'aire de changement de la couche et les rapports d'incidents mineurs. - Pendant ma visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse. - Discussion avec la directrice concernant la documentation et la planification.

original signé par
Mona Martin — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 novembre 2021 — Date

original signé par
Cindy Beaulieu — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 novembre 2021 — Date